

I.R.F.F.E – AMIENS

EPREUVE ECRITE D'ADMISSIBILITE MONITEUR-EDUCATEUR

MARDI 13 JANVIER 2015

**« Prison hors les murs, la réponse oubliée »**

Depuis quinze ans, le placement extérieur permet à des condamnés en fin de peine de vivre et de travailler en dehors de la prison. Toujours considérés comme des détenus, ils préparent leur retour à la liberté. Moins coûteuse, plus adaptée à la réinsertion dans la société et plus humaine, cette solution de rechange à l'incarcération reste pourtant très marginale en France.

« On sort de tôle et voilà qu'ils nous jettent dehors dans le froid à pas d'heure ! » Rachid râle pour le principe. Car il préfère encore se retrouver ici qu'en prison. Il est 8 heures du matin. Cette nuit, le mercure est descendu en dessous de 0°C dans la petite commune de Saint Hilaire, à quelques kilomètres de Grenoble. Armés de pelles et de râtaux, Karim et les autres captifs du foyer Solid'Action déneigent les abords d'une crèche. En s'attaquant au verglas, ils se confrontent de nouveau aux exigences du monde du travail. Quelques mois plus tôt, ils vivaient derrière les barreaux. Aujourd'hui, ces cabossés de la vie bénéficient d'un « placement à l'extérieur ». Cette solution alternative à l'enfermement permet aux détenus de terminer leur peine en milieu ouvert.

**« Encadrés par des associations, prisonniers de longue date ou petits délinquants sortant d'un court passage en détention prennent le chemin de la réinsertion ou, pour certains, celui de l'insertion. »**

La loi sur la prévention de la récidive et l'individualisation des peines adoptée par le Parlement le 17 juillet dernier met en avant un tel dispositif dans le cadre de la « *libération sous contrainte aux deux tiers de la peine* ». Mais comment être sûr que, malgré une valorisation dans les textes, il ne restera pas oublié en pratique ou négligé au profit du bracelet électronique ? Existant depuis 1970, le placement extérieur est reconnu en matière d'insertion depuis une quinzaine d'années. Il ne concerne pourtant qu'un petit nombre de détenus. L'an dernier, seulement six cent soixante-quatre personnes étaient prises en charge par des associations.

Propos de Léa DUCRE et Sarah PERRUSSEL (étudiantes en journalisme)

Le Monde diplomatique

(NOVEMBRE 2014)